



PV SCJA du 31 Janvier 2022

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).

Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite

COVID

EN ATTENTE DES NOUVELLES CONSIGNES FEDERALES SUR L'APPLICATION DES MODALITES DU PASS VACCINAL.

Les clubs sont tenus d'informer impérativement M. BARSOTTI (référant COVID) du DLF au 06/74/09/64/01.

Avant d'entreprendre toutes démarches sportives et administratives concernant le report des rencontres en lien avec le COVID.

INFO ARBITRES

Des cartes d'arbitrage sont arrivées au district. Elles sont à votre disposition à la commission des arbitres.

A L'ATTENTION DE TOUS LES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres MAJEURS et seniors) qu'ils doivent fournir **OBLIGATOIREMENT** une échographie cardiaque demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à l'échéance de ce délai (30 juin 2022).

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passer le délai du 30 juin 2022 en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL: l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fourni vous n'êtes pas concernés par ce rappel.

PAS D'ÉCHOGRAPHIE CARDIAQUE pour les jeunes arbitres MINEURS.

Comptant sur la prise en considération de ce rappel IMPORTANT.

Pascal REBAUD
Président CDA Loire

La SCJA demande aux jeunes arbitres qui ne vont pas à leur match en dernière minute. Ils doivent obligatoirement prévenir leur désignateur et lui signaler s'ils sont observés afin de prévenir l'observateur et éviter un déplacement inutile.

INFO IMPORTANTE CONCERNANT LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE EN PERIODE HIVERNALE



Par temps hivernal, Messieurs les arbitres, contrôleurs, et observateurs, vous êtes priés de vous renseigner auprès des clubs de la tenue de la rencontre, avant de vous déplacer.

Aviser vos désignateurs en cas de match remis en dernières minutes.

COURRIERS RECUS

O. du Montcel : Lu noté pour inscrire un candidat à une formation arbitre aller sur le site du district dans la rubrique « ARBITRAGE » cliquer sur « DEVENIR ARBITRE » vous aurez toutes les informations puis cliquer sur devenir arbitre.

OCO Ondaine : Lu noté modification d'horaire pour la rencontre du 5/02/2022 en catégorie U18 en accord avec le club adverse (la fouillouse).

IMPAYES

M. LOUREIRO Nicolas : Dossier traité.

PETIT RAPPEL POUR LES INDISPONIBILITES

Devant certains dysfonctionnements la CDA rappelle aux arbitres que toutes les indisponibilités doivent être obligatoirement saisies sur votre compte MYFFF.

Une indisponibilité envoyée par mail, par courrier, ne peut rester qu'informelle. Elle doit être accompagnée de la saisie sur MYFFF.

Une absence à un match résultant d'une indisponibilité non saisie informatiquement équivaldra à une « absence injustifiée » avec application du barème du règlement intérieur.

En cas de problème pour la saisie d'une indisponibilité veuillez-vous rapprocher de votre désignateur.

L'UNAF

Pour les retardataires les jouets restent disponibles jusqu'au 31 janvier au DLF dernier délai.